

Consommation et modes de vie

N° 301 • ISSN 0295-9976 • Octobre 2018

PATRICIA CROUTTE, RADMILA DATSENKO, SANDRA HOIBIAN

L'attachement à l'héritage: une illusion pour protéger ses enfants?

Une enquête, menée en juin 2017 par le CRÉDOC à la demande de France Stratégie permet de mieux connaître l'opinion et la projection personnelle des Français par rapport aux donations et héritages. Nos concitoyens sont, dans les faits, seulement un tiers à avoir déjà bénéficié d'un héritage ou d'un don. Mais ils sont nombreux à penser qu'ils en bénéficieront dans le futur ; et surtout, ils sont très attachés à l'idée de pouvoir transmettre un patrimoine (le plus souvent leur logement) à leurs proches, en particulier à leurs enfants. De ce fait, ils sont enclins à souhaiter une faible imposition des transmissions en faveur du conjoint et des enfants, et des transmissions de biens immobiliers.

Cette aspiration s'inscrit dans un contexte de fortes inquiétudes par rapport à l'avenir des jeunes et d'un regard critique vis-à-vis des institutions et de la redistribution. Transmettre un patrimoine à ses enfants c'est aussi leur assurer une forme de protection dans un monde mouvant et incertain. Mais cette aspiration pourrait être une illusion entretenue par une méconnaissance des taux d'imposition du patrimoine, souvent surévalués et par une sous-estimation des inégalités de patrimoine et de leurs effets pour les jeunes générations.

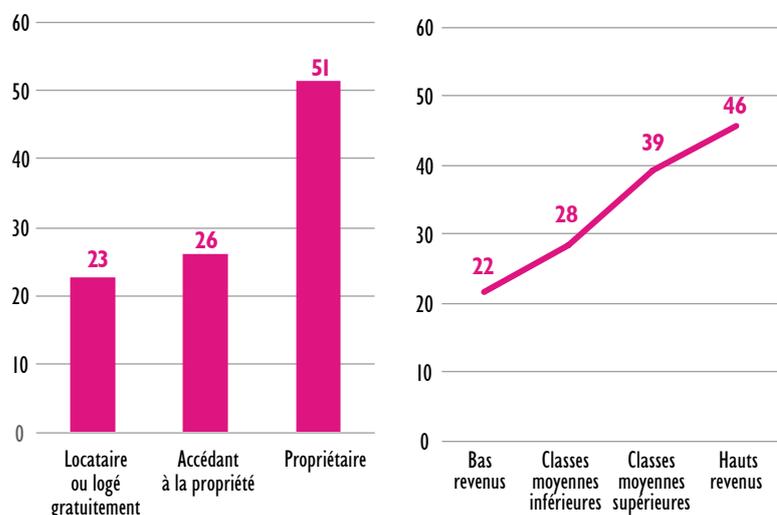
> Seul un tiers des Français a déjà bénéficié d'un héritage ou d'un don

La taxation des héritages et donations s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où l'on hérite à un âge de plus en plus avancé en raison de l'allongement de la durée de vie. Deux facteurs, démographiques et économiques, augmentent à la fois le nombre des transmissions et leur valeur : le vieillissement de la génération du baby-boom et l'importance accrue du patrimoine des Français, notamment à cause du prix croissant des logements.

Cela invite à réfléchir aux principes de taxation des transmissions dont un des fondements est d'éviter une progression des écarts entre, d'un côté, des héritiers partant dans la vie avec un avantage certain, et d'un autre côté, des individus qui n'en bénéficient pas et pour qui les perspectives d'ascension sociale, la possibilité de devenir propriétaire de son logement ou de lancer son activité sont plus beaucoup plus difficiles. ● ● ●

PROPRIÉTAIRES ET HAUTS REVENUS SONT DEUX FOIS PLUS NOMBREUX À RECEVOIR DES DONATIONS OU HÉRITAGES

Proportion de Français ayant déjà reçu, de manière déclarée, une donation ou un héritage d'un montant d'au moins 5 000 € (en %)



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

L'enquête du CRÉDOC montre que 28 % des Français ont déjà bénéficié d'un héritage et 16 % d'une donation du vivant. Au total, une personne sur trois a donc, au moment de l'enquête, déjà reçu un héritage ou un don. Mais, sans même prendre en compte les différences de montants versés (un héritage de 10 000 ou 100 000 euros n'a évidemment pas le même impact sur la vie d'un ménage), la proportion d'héritiers passe du simple au double entre les bas revenus et les hauts revenus, ainsi qu'entre locataires et propriétaires. Autrement dit, les personnes ayant pu acheter leur logement ont plus souvent déjà reçu une transmission. Et les personnes ayant des revenus élevés possèdent plus souvent des biens de valeur, logements ou autres, qui leur assurent une sécurité supplémentaire par rapport à l'avenir. Les inégalités de patrimoine viennent donc amplifier et dans certains cas expliquer les inégalités de revenu.

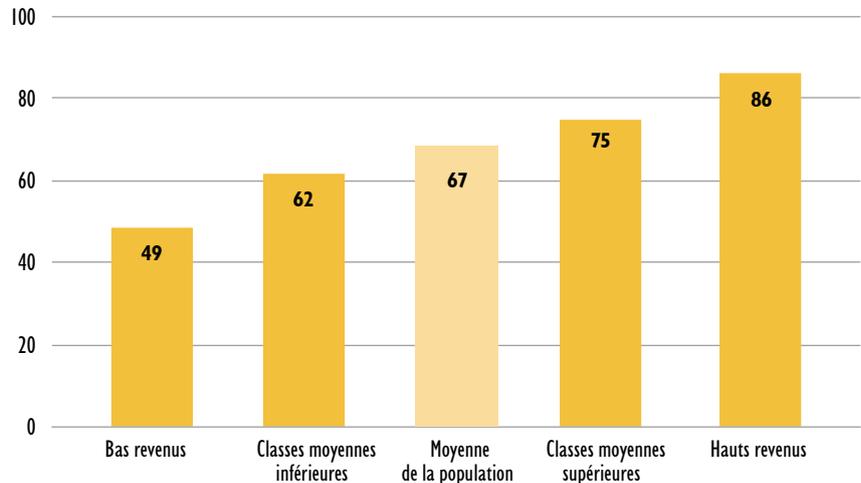
Si les deux tiers des Français n'ont pas encore hérité au moment de l'enquête, beaucoup s'imaginent futurs donateurs ou héritiers : 20 % pensent, un jour, bénéficier d'une donation et 41 % hériter. La minorité (39 %) qui n'a pas hérité (ou bénéficié d'une donation) et ne pense pas hériter ou bénéficier d'un don a des caractéristiques très marquées : les non-diplômés (59 %), les titulaires de bas revenus (54 %), les ouvriers (49 %) et les personnes au foyer (49 %) ou encore les locataires (49 %) sont plus nombreux dans ce cas.

> Une vision optimiste : deux Français sur trois espèrent transmettre un patrimoine

À la question de savoir s'ils pensent, dans le futur, transmettre un patrimoine d'au moins 5 000 € à leurs proches, deux personnes sur trois (67 %) répondent par l'affirmative. Les plus favorisés de nos concitoyens (88 % de ceux qui possèdent des valeurs mobilières, 87 % des propriétaires, 86 % des hauts revenus) sont logiquement les plus optimistes quant à une future trans-

BEAUCOUP DE FRANÇAIS, MÊME CEUX AUX REVENUS MODESTES, IMAGINENT QU'ILS POURRONT LÉGUER UN PATRIMOINE

Pensez-vous que, dans le futur, vous transmettrez un patrimoine – biens immobiliers ou financiers d'au moins 5 000 € – à quelqu'un (en %) ?



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

mission patrimoniale. Mais même chez les personnes aujourd'hui locataires ou disposant de revenus modestes, près d'une personne sur deux a l'espoir de transmettre à ses proches.

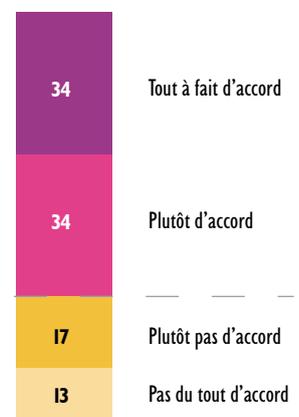
On perçoit ici le fort enjeu symbolique entourant la transmission. Transmettre une somme d'argent, un bien de valeur, un logement à ses plus proches (à son conjoint ou ses enfants notamment), est une aspiration très ancrée. L'héritage sert à « empêcher la famille de mourir », à faire vivre de manière symbolique des relations grâce au don. Le désir de transmettre fait même fi des logiques d'accumulation : parmi ceux qui n'ont rien reçu à ce jour, et qui pensent ne recevoir aucun don ou héritage dans le futur, près d'une personne sur deux (47 %) estime tout de même être en capacité de transmettre un patrimoine. Logiquement, 89 % des individus qui ont déjà bénéficié d'un don ou d'un héritage et qui devraient en bénéficier à nouveau dans le futur, pensent à leur tour pouvoir transmettre.

> Aider les jeunes à démarrer dans un monde incertain

De nombreuses enquêtes (OCDE, CRÉDOC, DREES, Commission euro-

PLUS L'HÉRITIER EST JEUNE, PLUS LE TAUX D'IMPOSITION DEVRAIT ÊTRE FAIBLE

Êtes-vous d'accord avec cette proposition : Plus l'héritier est jeune, plus le taux d'imposition devrait être faible (en %) ?



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

péenne) témoignent d'une très forte sensibilité aux inégalités. Ainsi, en 2016, plus de huit Français sur dix pensent que les inégalités ont augmenté depuis cinq ans (+ 7 points par rapport à 2014, DREES). Mais, dans le même temps, l'attachement à la notion d'héritage est tel que seules 9 % des personnes interrogées souscrivent à l'idée que l'impôt sur l'héritage devrait augmenter, au motif que les héritages entretiennent les inégalités sociales.

87 % pensent au contraire qu'il faut diminuer l'impôt sur l'héritage « car il faut permettre aux parents de transmettre le plus de patrimoine possible à leurs enfants ». Cette proportion est en hausse de 9 points par rapport à 2011. Une évolution d'autant plus notable que, sur les vingt dernières années, le patrimoine a augmenté plus vite que les revenus et s'est concentré entre les mains des plus aisés. Et que l'accès des jeunes générations au patrimoine se fait à un âge de plus en plus avancé.

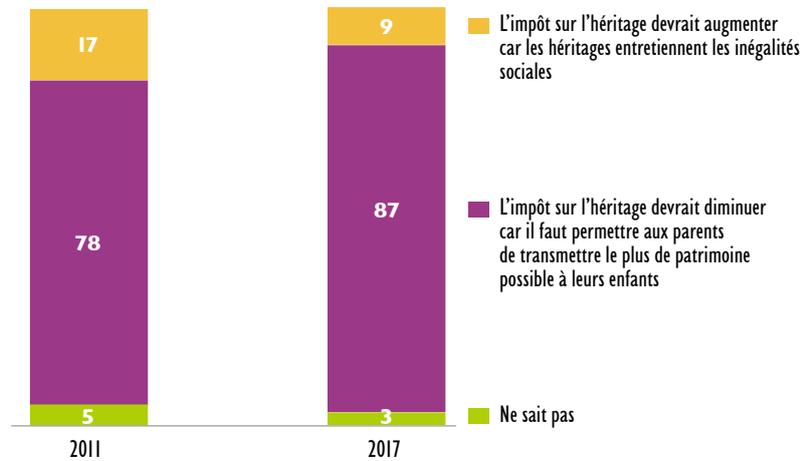
Le souhait de protéger ses enfants dans un monde incertain transparaît en filigrane des réponses à plusieurs questions. Les Français sont plutôt favorables à une législation qui avantagerait les donations du vivant (42 %) par rapport aux héritages, en diminuant leur taxation ; cela favoriserait l'accès des plus jeunes au patrimoine familial. Les Français se montrent même à 68 % favorables à la prise en compte de l'âge du bénéficiaire, en considérant que plus celui-ci est jeune et plus le taux devrait être faible. Dans un monde où le chômage et la précarité professionnelle touchent en premier lieu les jeunes, où les institutions ne sont plus vues comme des remparts aux inégalités et où la peur du déclassement guette, l'héritage est probablement perçu comme un moyen de protéger les jeunes générations. À cet égard, les individus qui citent le chômage comme leur préoccupation principale sont plus nombreux à souhaiter une moindre imposition des donations (+ 5 points par rapport à l'ensemble de la population).

> Pouvoir transmettre son logement à ses enfants

Le souhait de pouvoir transmettre son logement à ses enfants se lit dans les préférences en matière de taxation. Sur le principe, très nettement, les Français souhaitent moduler la taxation en fonction des liens existant entre donateur et donataire, en favorisant par une taxation minimale le conjoint : sur une échelle de 1 à 10, ils lui donnent une

TRANSMETTRE À SES ENFANTS AVANT TOUT

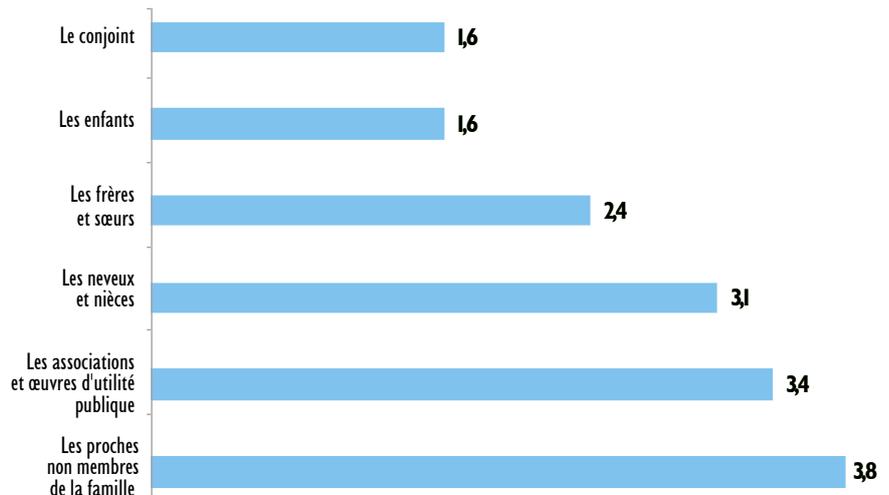
Au sujet de l'impôt sur l'héritage, quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre (en %) ?



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

UNE TAXATION IDENTIQUE POUR LE CONJOINT ET LES ENFANTS

D'après vous, sur une échelle de 1 à 10, comment faudrait-il taxer :



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

note moyenne de 1,6, comme aux enfants, puis 2,4 aux frères et sœurs, 3,1 aux neveux et nièces 3,1. Viennent ensuite les associations et œuvres d'utilité publique (3,4) et, enfin, les proches non-membres de la famille (3,8). Cette hiérarchie de taxation correspond donc peu ou prou à celle existant aujourd'hui, à l'exception notable des dons aux associations ou œuvres d'utilité publique qui sont aujourd'hui exonérées d'impôt, et des conjoints qui sont placés au même niveau que les enfants.

Interrogés sur le patrimoine, les Français préconisent une moindre taxation de l'immobilier (note moyenne de 2,6), patrimoine qui est, rappelons-le, le plus répandu, devant le patrimoine professionnel (2,9). Le patrimoine financier (3,2) et, surtout, les biens de valeur (4,0) appellent, selon eux, une taxation plus élevée, alors qu'aujourd'hui une partie des biens de valeur et du patrimoine financier peut être exonérée d'impôt (transmission d'entreprise sous certaines conditions, assurances-vie, œuvres d'art, etc.).

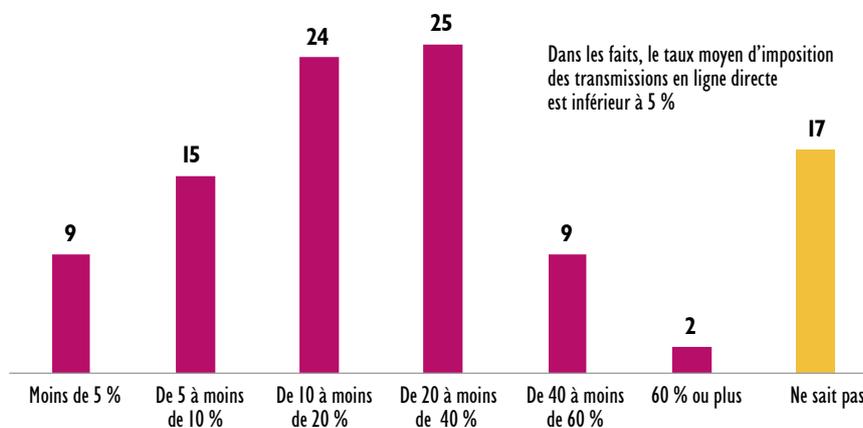
> Les Français sous-estiment le patrimoine des plus riches

Lorsqu'on demande de fixer un taux de taxation sur différents types de revenus sur une échelle de 1 à 10, les Français souhaitent que les donations et héritages soient à peine plus taxés (2,4) que les revenus issus du travail (2,3). Tous les autres types de revenus méritent, aux yeux des personnes interrogées, des taux de taxation plus importants, que ce soit les revenus et plus-values issus de l'immobilier (3,6), les gains de jeux de hasard (3,9), les revenus de placement financier (4,3) ou les plus-values sur les entreprises vendues (4,3). Ces souhaits d'évolution des impôts sont liés à la très large méconnaissance des règles de taxation du patrimoine, y compris des personnes ayant déjà reçu un héritage ou une donation. De nombreux Français surestiment les montants versés à l'État. Par exemple, seuls 14 % savent que les transmissions entre conjoints mariés ou PACSés ne sont pas imposées et, en moyenne, les Français estiment le taux de taxation à 22 %. De même, trois Français sur quatre surestiment le taux d'imposition sur les donations et héritages aux enfants ou petits-enfants en lui donnant une fourchette supérieure à 10 %, pour un taux qui est dans la réalité de l'ordre de 3 %.

De même, les enquêtés sous-estiment le patrimoine détenu par les ménages les plus aisés, et partant, les inégalités de patrimoine, pourtant bien plus importantes que celles des revenus.

TROIS FRANÇAIS SUR QUATRE SURESTIMENT LES IMPÔTS SUR LES DONATIONS ET HÉRITAGES AUX ENFANTS

D'après vous, quel est le taux d'imposition moyen sur les donations et héritages qui se font entre parents et enfants ou entre grands-parents et petits enfants en France, compte tenu des abattements et des exonérations ? (en %)



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2017.

Lecture : 25 % de la population pensent que les donations et héritages aux enfants sont taxés entre 20 et 40 %, alors qu'ils le sont en réalité à moins de 5 %.

Une personne seule est perçue comme riche si son patrimoine (la valeur de ses biens, du logement qu'elle possède) excède 300 000 €, ce qui correspond au niveau de patrimoine moyen minimal des 30 % les plus aisés. Le patrimoine médian des 10 % les plus riches est en réalité de 1,2 million d'euros

(Enquête INSEE patrimoine 2015). Au final, la sous-estimation du patrimoine des plus riches et la surestimation des taxes entretiennent l'illusion qu'une baisse de l'imposition sur l'héritage diminuerait les inégalités et favoriserait la protection des enfants face aux incertitudes de leur vie future. ■

MÉTHODOLOGIE

Ce document présente les résultats de questions insérées par France Stratégie dans l'enquête du CRÉDOC sur les « Conditions de vie et Aspirations » de la population, réalisée en face-à-face en juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 2004 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas (région, taille d'agglomération, âge-sexe, PCS).

Pour en savoir plus

- > *Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée*, Pauline Grégoire-Marchand, Note de synthèse, France stratégie, janvier 2018.
- > *La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français*, Pauline Grégoire-Marchand, Document de travail n° 2018-02, janvier 2018.
- > *Peut-on éviter une société d'héritiers?*, Clément Dherbécourt, La Note d'analyse n° 51, janvier 2017.
- > *Enquête Patrimoine 2014-2015*, INSEE.